

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Gaston FOUCHERES	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

**Soutien aux clubs professionnels - Subvention au titre des missions d'intérêt général
- Acompte de 50 000 € - Convention de financement à conclure entre le Grand Dijon
et la SAS Dijon Hockey Club**

La Communauté Urbaine du Grand Dijon a décidé, conformément aux prescriptions de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, reprises dans le Code du sport, d'apporter son concours financier depuis 2005 au Dijon Football Côte d'Or (DFCO) et à la JDA Dijon Basket, depuis 2009 au Dijon Bourgogne Handball (DBHB) et, depuis 2012, au Cercle Dijon Bourgogne (CDB) et au Stade Dijonnais.

Il est proposé d'élargir ce concours au Dijon Hockey Club qui, pour répondre au nouveau règlement de la Fédération Française de Hockey sur Glace, applicable aux clubs engagés en "Saxoprint Ligue Magnus", championnat de France de hockey-sur-glace élite, a adopté un statut professionnel en se constituant en Société par Actions Simplifiée.

Les actions développées par la SAS Dijon Hockey Club s'inscrivent dans le cadre des prescriptions de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, c'est pourquoi il est proposé de définir par convention, pour la saison sportive 2016-2017, les relations entretenues par le Grand Dijon avec cette entité et de lui accorder un acompte, au titre des missions d'intérêt général, de 50 000 €.

Cet acompte sera complété, dans le cadre du budget primitif 2017, en prenant en compte les concours financiers apportés par les autres collectivités territoriales, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SAS Dijon Hockey Club, prévoyant l'octroi d'un acompte de 50 000 euros pour la saison 2016-2017;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2016.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0